

# PROTECTION JURIDIQUE POUR APPOINTÉS ET ET INDÉPENDANTS (VIE PRIVÉE)

# SALARIÉS (ACTIVITÉS PRIVÉES ET PROFESSIONNELLES)

RISQUES COUVERTS	DESCRIPTION	PLAFOND D'INTERVENTION	ETENDUE TERRITORIALE	DÉLAI D'ATTENTE	MINIMUM LITIGIEUX	VIE PRIVÉE	CONSOMMATEUR	ÉCONOMIQUE	CONFLITS
1. RECOURS CIVIL	La D.A.S. met tout en oeuvre pour obtenir une indemnité du tiers responsable des dégâts occasionnés à l'assuré. Extension : avance de fonds sur indemnités (max. 20 000 EUR), avance de la franchise des polices R.C., état des lieux préalable en Belgique (max. 500 EUR) et les frais de recherche des enfants disparus en Europe (max. 20.000 EUR).	100 000 EUR	Mondiale	-					
2. DÉFENSE PÉNALE	Défense de notre assuré lors de poursuites pénales consécutives à une infraction. Exclusion : faute purement intentionnelle.	100 000 EUR	Mondiale	-					
3. DÉFENSE DISCIPLINAIRE	Défense des intérêts civils de notre assuré devant un organisme disciplinaire.	100 000 EUR	Mondiale	-					
4. DÉFENSE CIVILE	L'assuré faisant l'objet d'une demande d'indemnisation basée sur une responsabilité extracontractuelle, la D.A.S. intervient à titre supplétif à la défense civile des assurances de responsabilité civile.	100 000 EUR	Mondiale	-	350 EUR				
5. INSOLVABILITÉ DES TIERS	Dans le cadre d'une action en recours civil, la D.A.S. indemnise le préjudice de l'assuré en cas d'insolvabilité du tiers responsable.	20 000 EUR	Europe + pays bordant la Méditerranée	-					
6. CAUTION PÉNALE	Si l'assuré est détenu préventivement suite à un sinistre couvert et si une caution est exigée pour sa remise en liberté, la D.A.S. garantira sa caution personnelle ou déposera sa caution.	20 000 EUR	Mondiale	-					
7. LITIGES CONTRACTUELS AVEC L'ASSUREUR R.C. FAMILIALE	La D.A.S. apporte son assistance à l'assuré lors d'un conflit contractuel avec son assureur R.C. Familiale	20 000 EUR	Belgique	3 mois	350 EUR				
8. CONCOUS DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE ET EXTRA CONTRACTUELLE	Défense de l'assuré dans les mêmes circonstances que si le dommage était survenu en l'absence de contrat.	20 000 EUR	Europe + pays bordant la Méditerranée	3 mois	350 EUR				
9. APRÈS INCENDIE HABITATION	Défense des intérêts de l'assuré en cas de litige avec l'assureur Incendie (lors de l'expertise, du paiement de l'indemnisation,...).	20 000 EUR	Europe + pays bordant la Méditerranée	-	350 EUR	Facultatif			
10. CONTRATS GÉNÉRAUX	Défense de l'assuré lors des litiges avec les vendeurs, les fournisseurs, prestataires de service (achat, livraison, entretien, vacances non-conformes, facture d'hôpital erronée, litiges avec l'assureur Vie, solde restant dû, hospitalisation,...). Exclusion : la construction de l'immeuble avec intervention architecte ou permis de bâtir	20 000 EUR	Europe + pays bordant la Méditerranée	3 mois	350 EUR				
11. DROIT FISCAL	Défense de l'assuré lors de contestations concernant les revenus de sa vie privée et de sa vie professionnelle.	5 000 EUR <sup>(a)</sup> 20 000 EUR <sup>(b)</sup>	Belgique + droit belge	1 an	500 EUR <sup>(a)</sup> 350 EUR <sup>(b)</sup>				
12. DROIT DES SUCCESSIONS, DONATIONS ET TESTAMENTS	Défense de l'assuré et de ses enfants bénéficiant d'allocations familiales. La D.A.S. apporte son soutien juridique à l'assuré pour tout litige relevant du droit des successions, donations et testaments.	5 000 EUR <sup>(a)</sup> 20 000 EUR <sup>(b)</sup>	Belgique + droit belge	1 an	500 EUR <sup>(a)</sup> 350 EUR <sup>(b)</sup>				
13. DROIT ADMINISTRATIF	Défense de l'assuré lors de litiges avec les autorités, les administrations. (expropriation, Conseil d'Etat, permis de lotir, C.P.A.S.)	5 000 EUR <sup>(a)</sup> 20 000 EUR <sup>(b)</sup>	Belgique + droit belge	1 an	500 EUR <sup>(a)</sup> 350 EUR <sup>(b)</sup>				
14. ASSISTANCE LOCATION IMMEUBLE	Défense de l'assuré "locataire" de sa résidence principale ou secondaire et également en tant que locataire et/ou bailleur de 2 chambres d'étudiant.	5 000 EUR <sup>(a)</sup> 20 000 EUR <sup>(b)</sup>	Europe + pays bordant la Méditerranée	3 mois	500 EUR <sup>(a)</sup> 350 EUR <sup>(b)</sup>				
15. LITIGES EN CAS DE DIVORCE ET MEDIATION FAMILIALE	La première procédure en divorce par consentement mutuel ainsi qu'en matière de médiation familiale (entretien, éducation des enfants,...).	750 EUR pp	Belgique + droit belge	24 mois	500 EUR <sup>(a)</sup> 350 EUR <sup>(b)</sup>				
16. DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE	Défense de l'assuré en cas d'adoption, modification de nom, contestation de paternité.	20 000 EUR	Belgique + droit belge	1 an	350 EUR				
17. DROIT RÉEL	Couverture des litiges concernant l'usufruit, les servitudes, ...	20 000 EUR	Europe + pays bordant la Méditerranée	3 mois	350 EUR				
18. DROIT DU TRAVAIL ET DROIT SOCIAL	Défense de l'assuré lors de contestations relatives à son contrat de travail et à la législation sociale.	10 000 EUR	Belgique + droit belge	3 mois → 1 an	350 EUR				

(a) Police économique (b) Police Conflits (c) Franchise de 250 EUR (d) Franchise facultative de 250 EUR